

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N° 83
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT REFERENT MIS A DISPOSITION DE LA MDPH 13
	PLACE DU POSTE	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH. Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - CS80096- 13304 Marseille Cedex 2.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique des Services met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant référent de scolarité est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - l'enseignant contribue à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des parents ou des élèves pour les questions relevant de la scolarisation des enfants ou adolescents en situation de handicap ; - il participe à l'instruction des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), particulièrement sur le volet du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de compensation du handicap ; - il participe au suivi des dossiers après décision de la CDAPH, pour les questions relatives au PPS ; - il assure la liaison et les articulations avec l'IEN ASH, les enseignants référents dont il est l'interlocuteur privilégié à la MDPH; - il anime l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation dans le cadre de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap ; - il présente les dossiers de demandes en CDAPH ; - il contribue au partenariat avec les établissements et services médicaux sociaux et sanitaires ;
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir le sens du service public ; - Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation ; - Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-social et de santé ; - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ; - Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat ; - Avoir des qualités de rigueur et d'organisation, avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Enseignant titulaire du CAPPEI (ex CAPSAIS ou CAPASH.) Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à titre provisoire après avis de la commission d'entretiens jusqu'à la fin de l'année
	REGIME HORAIRE	L'enseignant n'ayant plus la charge d'une classe est soumis à l'obligation générale d'assurer chaque année 1607 heures de travail soit 38 heures 05 minutes hebdomadaires et 60 jours de congés (pause méridienne de 45 minutes incompressibles).
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats adressent une lettre de motivation avec un curriculum vitae par la voie hiérarchique à Monsieur le Directeur académique
	CONTACT	M AZAIS, IEN CT ASH – "ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr"